Publié sur retraite/le-paiement-de-ma-retraite/les-dates-de-paiement (https://retraitesdeletat.gouv.fr/retraite/le-paiement-de-ma-retraite/les-dates-de-paiement)

Les dates de paiement

A quelle date sera payée ma pension ?

Votre pension est payée mensuellement par virement. En fin de mois, votre compte est crédité du montant de la pension correspondant au mois en cours.

Pour toute information sur les prélèvements sociaux (csg) opérés sur votre pension, consultez la rubrique en bas de page.

Les délais de créditement sont variables d'un établissement bancaire à l'autre.
Si vous résidez à l'étranger, ces dates de valeur sont augmentées du délai de traitement variable selon votre pays de résidence et les modalités de virement.

C'est important

Depuis janvier 2022, le bulletin de pension n'est plus envoyé par voie postale.

Les attestations fiscales annuelles ne vous sont plus adressées par voie postale. Elles sont mises à votre disposition dans votre espace personnel ENSAP sur ensap.gouv.fr, dans la rubrique « Ma pension ». Pour mémoire, les informations figurant sur cette attestation sont également restituées sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sans qu’aucune démarche de votre part ne soit nécessaire.

Calendrier prévisionnel 2024 des règlements de votre pension de retraite France métropolitaine, départements et collectivités d'Outre-Mer

Mois	**Date de valeur (virement sur le compte bancaire)**
Janvier	30
Février	28
Mars	28
Avril	29
Mai	30
Juin	27
Juillet	30
Août	29
Septembre	27
Octobre	30
Novembre	28
Décembre	23

Pour plus d'informations

- Les prélèvements sociaux et les exonérations